

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE ORDINAIRE

DU LUNDI 31 MARS 2025

Le conseil municipal d'AUDON s'est réuni ce jour, lundi 31 mars 2025 à 18h00 (trente et un mars deux-mille-vingt-cinq à dix-huit heures), en séance ordinaire, sous la présidence de son Maire, Monsieur Laurent NOLIBOIS.

Les membres suivants du conseil municipal sont présents :

Bernard FERNANDEZ, Véronique TOUYA DULAU, Carole LABAT, Xavier MORLIGHEM, Pascal TRIPAULT, Magali DE PONTE et Valérie PINTO.

Pascal MARTIN est excusé.

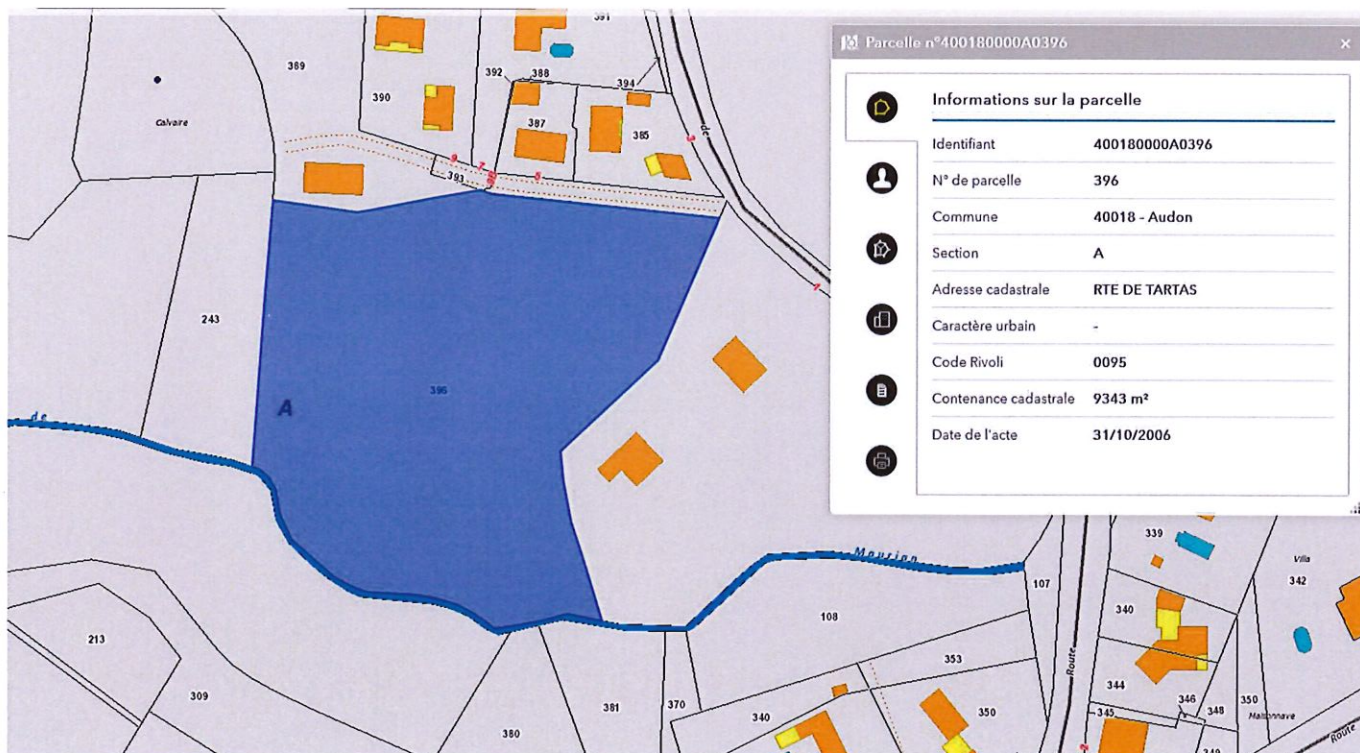
Secrétaire de séance : Carole LABAT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie le 21/03/2025.
Monsieur le MAIRE ouvre la séance à 18h00.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Achat parcelle MAURIAN
- 2 – Participation exceptionnelle investissement SDIS
- 3 – 50°anniversaire Eglise
- 4 – CA 2024
- 5 – BUDGET 2025
- 6 – Divers
- 7 – Travaux
- 8– Infos CCPT

01 – Vente parcelle « MAURIAN » :



Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la demande de Monsieur Jean Louis JAMAIN, riverain pour acquérir la parcelle 396 A de MAURIAN. Monsieur le Maire rappelle que ces terres avaient été acquises avec d'autres autour du cimetière dans le cas d'un projet de station d'épuration qui n'est plus d'actualité.

Après consultation de conseils et services support, Monsieur le Maire a fait une proposition de 5000€ pour l'ensemble de la parcelle avec frais afférents à la charge de l'acquéreur et une demande de la commune d'un bornage afin de délimiter l'emprise du chemin de servitudes des habitations de la zone de MAURIAN.

Le demandeur l'accepte dans sa totalité. Monsieur le Maire demande l'avis des conseillers municipaux pour la suite à donner. Après en avoir délibéré et à la majorité, le conseil municipal accepte la vente de cette parcelle à Monsieur Jean Louis JAMAIN et charge Monsieur le Maire des démarches et signatures afférentes.

02 – Participation investissement SDIS 40 :

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le SDIS40 est en grande difficulté pour renouveler son parc matériel. Il a envoyé un courrier à toutes les mairies et rencontré tous les maires en communauté de communes afin d'exposer ses problématiques. Le financement du département déjà élevé ne pouvant être relevé, le SDIS40 s'est naturellement tourné vers les communes en demandant une participation exceptionnelle sur 3 ans à hauteur de (pour AUDON) : 788.26 € en 2025, 985.33 € en 2026 et 1182.39 € en 2027. Le Président de la communauté de communes a proposé de compenser cette nouvelle dépense par un relèvement du fond de concours du montant des sommes demandées. A savoir aussi que la communauté de communes va participer grandement à la construction et réhabilitation des casernes du territoire. Après en avoir délibéré et à la majorité, le conseil municipal valide la demande exceptionnelle du SDIS40 et charge Monsieur le Maire des démarches et signatures afférentes.

03 – 50^{ème} anniversaire de l'église Saint LAURENT:

Monsieur le Maire évoque l'anniversaire de l'église qui commence à prendre forme.

D'une part :

- la messe anniversaire sera célébrée le dimanche 28 septembre 2025 au matin en présence de l'évêque d'AIRE et DAX, Monseigneur Nicolas SOUCHU. Reste à organiser l'après-messe sur le parvis de l'église ?
- Une rencontre a, par ailleurs, eu lieu avec l'Office du Tourisme du pays tarusate et Carole LABAT, conseillère, pour organiser à la fois le week-end des journées du patrimoine et le week-end anniversaire. L'idée de panneaux évoquant l'histoire de la démolition de l'ancienne église et de la construction de la nouvelle église est envisagée, de même qu'un circuit entre l'implantation de l'église originelle et l'actuelle sera réalisé les 2 week-ends.
- Enfin, pour valoriser le site, Monsieur le Maire propose :
 - D'implanter un mat avec pavillon soit communal, soit tricolore en fonction de l'occasion à côté ou derrière la stèle du monument aux morts. Un devis chez Doublet a été validé.
 - D'implanter un panneau touristique sur le devant gauche de l'église actuelle et remplacer la photo de l'église originelle sur la croix. Un devis a été demandé. Monsieur le maire le présente aux membres de l'assemblée, il y aurait deux offres :
 - 1 de Signal FACTORY.
 - 1 de Pic Bois.

Sont compris le panneau en lui-même, l'élaboration de la maquette et le système de fixation au sol. Il ne restera plus qu'à implanter l'équipement en sachant que le site choisi est au bord du parking visible depuis la départementale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide l'organisation des 2 week-ends en l'honneur du cinquantenaire de l'église Saint-Laurent, et charge Monsieur le Maire des démarches et signatures afférentes.

04 – Présentation du CA 2024:

Monsieur le Maire évoque le Compte ADMINISTRATIF 2024. Mr Tristan ROI, secrétaire de mairie, présente les grandes lignes du bilan financier 2024. Des retards de paiement sont à constater sur les versements de certains fonds de concours CCPT 2024 et sur un FEC 2024 du CDG40. Les 2 gros travaux de peinture de la maison des associations et du relamping au SYDEC y sont par contre inclus ainsi que la vente de bois peupliers du « PARIBEN ». La première participation à la SATEL pour le lotissement route de PEYRE n'a pas été encaissée suite à des dysfonctionnements administratifs. Celle-ci débutera donc en 2025 ce qui nous oblige à modifier la convention lors de cette réunion.

dès le premier mai 2025. De même, le paiement par CB sur la nouvelle machine devrait booster un peu plus les ventes. Le Compte Administratif 2024 étant identique au compte de gestion du Trésorier Payeur, et après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le CA 2024.

		INVESTISSEMENT					
DEPENSES				RECETTES			
Comptes	Objet	Prévu	Réalisé	Comptes	Objet	Prévu	Réalisé
2157/2401	Autoportée ISEKI	23 000	21 776	1323	FEC 2023 (PAC 6 rte Montfort) + FEC 2024	13 200	6 688
212/2402	Containers cimetière	8 000	6 554	138	Fonds de concours CCPT	27 180	13 294
2157/2403	Acquisition parcelles	15 000	10 932	10222	FCTVA	9 045	9 045
212/2404	Aménagement aire de jeux	32 000	29 742	165	Cautions reçues	1 000	1 030
1641	Emprunt (capital)	16 600	15 519	10226	Taxe d'aménagement	500	320
165	Cautions rendues (Moreno, Elie, Jamain)	2 000	1 150	001	Excédent INVT 2023	4 653	4 653
O41	Opérations d'ordre	15 614	15 164	O40	Opérations d'ordre 1	400	3 899
192	Transfert section à section	0	3 499	O41	Opérations d'ordre 2	15 614	15 164
				O21	Virement section FCT	40 622	0
	TOTAL	112 214	104 336	TOTAL		112 214	54 093
	Résultat d'investissement 2024 = - 50 243 €						
		FONCTIONNEMENT					
DEPENSES				RECETTES			
Chapitres	Objet	Prévu	Réalisé	Chapitres	Objet	Prévu	Réalisé
O11	Charges générales	217 700	95 337	70	Vente bois + distrib. pain + divers	6 015	19 685
O12	Charges de personnel	75 000	52 446	73	Impôts et taxes	201 530	199 641
O14	Atténuations de produits (FPIC)	7 500	4 784	74	Dotations et subventions	40 162	50 166
65	Subv. et particip. (dont SIVU et SYDEC)	284 694	118 161	75	Loyers, locations salles	30 100	35 284
66	Intérêts de l'emprunt	8 300	8 208	77	Produits exceptionnels	0	400
67	Aide except. (dont voyages scolaires)	100	0	78	Reprises	70	0
68	Dotations semi-budgétaires	500	0	O42	Opérations d'ordre 1	0	3 499
O23	Virement section INVT	40 622	0	002	Excédent FCT 2023	356 539	356 539
O42		0	3 899				
	TOTAL	634 416	282 835	TOTAL		634 416	665 214
	Résultat de fonctionnement 2024 = 382 379 €						
	Solde final 2024 : 332 136 €						

05 – Présentation du budget 2025:

		INVESTISSEMENT			
DEPENSES				RECETTES	
Comptes	Objet	Prévu	Comptes	Objet	Prévu
2112 / 2501	Travaux chemin de Labache	26 000	1323	FEC 2025 (achat parcelle Tauzin)	6 500
2157 / 2502	Achat véhicule utilitaire	10 000	1323	Reliquat FEC 2024 (autoportée)	6 682
2183 / 2503	Achat PC mairie	1 000	10222	FCTVA	9 045
2157 / 2504	Achat distributeur de pains	17 000	165	Cautions reçues	1 500
2131 / 2505	Menuiseries bâtiments communaux	7 000	138	Fonds concours CCPT (+ reliquat 2024)	39 142
2111 / 2403	Achats parcelles (Tauzin, point-tri Saubanère)	40 067	10226	Taxe d'aménagement	300
1641	Emprunt (capital)	16 270	1068	Excédents de FCT 2024 capitalisés	34 235
165	Cautions rendues	1 500	O21	Virement de section Fonctionnement	70 676
001	Résultat INVT 2024 reporté	50 243	O24	Cession d'actifs	1 000
	TOTAL	169 080	TOTAL		169 080
		FONCTIONNEMENT			
DEPENSES				RECETTES	
Chapitres	Objet	Prévu	Chapitres	Objet	Prévu
O11	Charges générales	184 400	70	TEOM, bois, RODP, concessions	4 815
O12	Charges de personnel	71 000	73	Impôts et taxes	196 926
65	Subv. et particip. (SIVU, SYDEC...)	295 414	74	Dotations et subventions	48 106
66	Intérêts de l'emprunt	7 500	75	Loyers, locations salles	31 500
67	Titres annulés sur exercice antérieur	100	78	Produits exceptionnels	100
68	Dotations provisions non-valeurs	500	002	Excédent section FCT 2024 (- le 1068)	348 143
O23	Virement à section Investissement	70 676			
	TOTAL	629 590	TOTAL		629 590

Monsieur le Maire évoque et présente le budget 2025. Le contexte politique et financier est toujours incertain. Le gouvernement en place demandera de gros efforts aux collectivités pour redresser le déficit public. Cela va se répercuter par effet domino sur les communes. Pour 2025, il n'y a pas, pour l'instant, d'annulation des crédits du FEC ou Fonds de concours communautaires mais la DETR demandée pour la rénovation du chemin de LABACHE n'a pas été retenue et les dotations DGF en particulier baissent de quelques centaines d'euros malgré les annonces ministérielles. Malgré tout, le produit fiscal devrait augmenter grâce à l'augmentation des bases (+1.7%), les taux communaux resteront, conformément à la décision de la précédente réunion, maintenus au niveau de 2024.

➤ **FONCTIONNEMENT 2025 :**

Monsieur le MAIRE fait remarquer que la route du MOURLIOU se dégrade de plus en plus, notamment au port d'AUDON et sur la côte. Des devis auprès de BAUTIA et COLAS seront demandés pour faire des travaux par tranche, en enrobé à chaud. La participation au SIVU Scolaire sera de 58 000€ cette année avec des frais de personnel toujours aussi élevés. Pour la fiscalité locale, les bases notifiées par l'état augmenteront finalement de 1.7%. Les taux conformément à la décision du conseil municipal lors de sa précédente séance, resteront inchangés. Les loyers resteront inchangés à moins d'un changement de locataire ou d'une obligation réglementaire quelconque. Un excédent de fonctionnement de 34 235 € abondera la section d'investissement. Le montant de la coupe rase du MAÇON n'est pas compris dans les prévisions. Des ventes foncières à MAURIAN et de la machine à pain pourraient abonder les recettes.

➤ **INVESTISSEMENT 2025 :**

Monsieur le MAIRE informe les conseillers municipaux des devis à venir pour :

- ***éventuelle acquisition d'un véhicule utilitaire*** : des contacts ont été noués avec plusieurs annonceurs. Un garage de MONT DE MARSAN doit fournir une offre depuis 15 jours mais pour le moment, nous n'avons pas de retour. Un revendeur sur DAX vient proposer un Kangoo vendredi 4 avril à 11h30 avec galerie et boule attelage. Le budget maximum a été fixé à 10 000€.
- ***rénovation des menuiseries du foyer CAFSA et porte arrière église*** : dans un premier temps, des offres avaient été uniquement demandée pour la porte de service de l'église. Le Maire en donne les résultats :
 - BASTO RENOV : porte alu couleur marron : 2756.63€ HT
 - Miroiterie ALU : porte alu ou PVC couleur marron : 1690.25€ HT
 - La landaise de menuiserie : porte PVC couleur marron : 1751.77€ HT
 - SOFED : porte PVC couleur chêne : 1315.07€ HT ou Alu couleur chêne : 1714.79

A cela s'est rajoutée entre temps, la nécessité de remplacer les menuiseries de la salle de bain et salon du logement CAFSA (défectuosité et harmonisation). Un Seul devis a été demandé à SOFED qui était bien placé sur le premier chiffrage :

- 2 fenêtres SDB + 2 fenêtres Salon : 2191.31 € HT
- 2 fenêtres SDB + 2 fenêtres Salon équipé de volets roulants solaires : 3487.76 € HT

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL décide de confier les travaux à la société SOFED pour un montant total de 5200.55 € HT.

- ***Réhabilitation du chemin de LABACHE*** : une somme de 26 000€ a été provisionnée par rapport au devis validé en fin 2024 de ROY TP. Cette opération pourra bénéficier d'un montant de fonds de concours de 50% du montant HT.
- ***Remplacement du distributeur de pain pour 17 000€*** : Les dysfonctionnements répétés du distributeur de pain ont malheureusement impacté le service 24/24. Après consultation avec le boulanger et les conseillers

et une possibilité de paiement par CB. 3 devis ont été transmis :

- ma baguette pour distribuer 1 seul ou 2 produits : 12 250 € HT
- ici baguette pour distribuer 4 produits : 13 500 € HT
- ici ma baguette pour distribuer multi produits : 24 618 € HT

Un surcout pour le paiement par CB sera à prendre en compte et une nouvelle convention avec le boulanger sera à rédiger, vraisemblablement avec un partage des frais de gestion de la machine. Pour éviter de très longs délais, une option a été placée sur la machine ici baguette, avec des délais annoncés à mai-juin. La machine actuelle sera mise en vente via l'AML et les sites de petites annonces. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'acquisition de la machine « ici baguette » et charge Monsieur le Maire des signatures afférentes et de l'inscription de cet achat au FEC 2025.

- Remboursement du capital d'emprunt pour 16 250 €. L'une des dernières annuités puisque l'emprunt contracté en 2012 pour 15 ans prendra donc fin en 2027.

06 – DIVERS:

➤ Chemin de LABACHE :

Le chemin de LABACHE est en cours de réhabilitation. Monsieur le MAIRE annonce qu'un dossier DETR avait été déposé mais il n'a pas été retenu. La fin des travaux approche et il peut être donné un GRAND MERCI, à la société EDILIANS, Mr Laurent LESBARRERES et Mr Philippe DE FREITAS, ainsi qu'à l'ensemble des chauffeurs transporteurs de tuilons qui n'ont pas ménagé ni leur temps, ni leur matériel pour approcher 320 tonnes de matériaux.

➤ Parcelle de carolins au PARIBEN :

Monsieur le MAIRE informe le conseil municipal que Mr DAGUINOS a finalement pu planter au PARIBEN après le passage broyeur de SILBAT. Cependant, en plantant, il a touché la ligne souterraine HTA de ENEDIS. Les assurances vont sûrement être sollicitées dans le cadre de dommages ouvrages.

Il reste à l'entreprise SILBAT à revenir pour curer le fossé complètement bouché qui empêche l'eau de s'évacuer et qui favorise des mares d'eaux néfastes aux carolins.

➤ Curage route de Gouts par l'UTD :

Les services de l'UTD s'étaient engagés à organiser un curage des fossés le long de la route de GOUTS. Ils ont enfin débuté ces derniers jours. La sortie du chemin de TAUZINS communal n'étant pas busé, nous avons l'obligation en tant que détenteurs d'un droit d'accès de fournir 2 ECOBOX D400 longueur 6 mètres. Nous avons donc commandé auprès de la société POINT P de TARTAS, 2 ECOBOX pour ce passage ainsi qu'un ECOBOX de réserve.

➤ Parcelles 177C et 482C lieu-dit « TAUZINS » :

Monsieur le MAIRE rappelle la validation d'acquisition de ces 2 parcelles sur le territoire de la commune. Une réflexion s'impose aussi sur le devenir de cette zone qui peut présenter des avantages pour de l'installation photovoltaïque. Ne serait-ce que par la proximité du poste source et malgré ses petits 4.7 ha.

Il a demandé à Mr Xavier MORLIGHEM de faire établir des devis de passages rouleaux landais sur les 2 parcelles afin de chiffrer un nettoyage. A voir ce que penseront les professionnels, de la pertinence dans ce cas, de rouleau landais ou du broyeur débroussailleur plus cher à l'Ha. Des premiers contacts ont été noués ces derniers jours pour connaître la faisabilité et l'intérêt que peuvent porter les entreprises spécialisées dans les centrales au sol.

➤ Vente bois pins au « MAÇON » :

Monsieur le MAIRE confirme que la vente en coupe rase de la parcelle de pins du lieu-dit-MAÇON est bien validée, que l'exploitant a un an à la date de signature du contrat de vente mais la conjoncture étant peu favorable en ce moment, l'exploitant ne devrait pas immédiatement couper.

➤ Fissures façades de la maison du carrefour :

Monsieur le MAIRE informe le conseil municipal que le locataire de la maison du Carrefour s'est inquiété du développement de fissures sur et autour de la maison.

Afin de répondre dans les délais les plus brefs, Monsieur le MAIRE a diligenté dans l'urgence un bureau d'études spécialiste de ces désordres. A ce jour, le rapport est toujours en rédaction et attente de transmission en mairie.

➤ **Distribution sacs poubelles 2025 :**

NOMBRE DE PERSONNES AU	SACS DE 100 LITRES			SACS DE 50 LITRES version 1			diff	baisse %	SACS DE 50 LITRES version 2			diff	baisse %
	ROULEAUX	SACS	LITRES	ROULEAUX	SACS	LITRES			ROULEAUX	SACS	LITRES		
1	1	25	2500	1	25	1250	1250	50	2	50	2500	0	0
2	2	50	5000	2	50	2500	2500	50	3	75	3750	1250	25
3	3	75	7500	3	75	3750	3750	50	4	100	5000	2500	33,3333333
4	4	100	10000	4	100	5000	5000	50	5	125	6250	3750	37,5
5	5	125	12500	5	125	6250	6250	50	6	150	7500	5000	40
6	6	150	15000	6	150	7500	7500	50	7	175	8750	6250	41,6666667
7	7	175	17500	7	175	8750	8750	50	8	200	10000	7500	42,8571429
NOMBRE DE PERSONNES AU	SACS DE 65 LITRES version 3			diff	baisse %	SACS DE 65 LITRES version 4			diff	baisse %			
	ROULEAUX	SACS	LITRES			ROULEAUX	SACS	LITRES					
1				1	25	1625	875	35	1	25	1625	875	35
2				2	50	3250	1750	35	2	50	3250	1750	35
3				3	75	4875	2625	35	2	50	3250	4250	56,6666667
4				4	100	6500	3500	35	3	75	4875	5125	51,25
5				5	125	8125	4375	35	4	100	6500	6000	48
6				6	150	9750	5250	35	5	125	8125	6875	45,8333333
7				7	175	11375	6125	35	6	150	9750	7750	44,2857143

Monsieur le MAIRE explique que la mise en place des 3 plateformes de Tri et Ordures Ménagères est prévue fin second semestre 2025 d'ici les services du SIETOM qui avouent avoir pris du retard suite à la défection d'un prestataire.

La configuration des futurs containers ordures ménagères ne permettra plus d'accepter des sacs poubelles de 100 litres et de toute manière, la proximité et le développement des stations de tri viseront à réduire la quantité d'ordures ménagères. Aussi, il s'avère nécessaire de réfléchir sur la taille des sacs noirs qui seront distribués cette année et les années futures. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'achat de sacs poubelles de 50 litres (version 1) et charge Monsieur le MAIRE de prendre contact avec les fournisseurs et de passer la commande.

Après échanges, le conseil municipal fixe la date de **distribution au dimanche 15 juin 2025**.

➤ **Avenant concession SATEL :**

Monsieur le MAIRE explique que des problèmes administratifs ont perturbé le mandatement de l'apport communal annuel. 2 solutions étaient proposées : soit payer en 2025 la somme de 2024 et celle de 2025 cumulées, soit décaler le paiement d'une année en conservant le montant annuel. Monsieur le MAIRE a préféré décaler les mandatements d'une année et un avenant à la convention est désormais nécessaire. Monsieur le MAIRE demande donc au conseil municipal, l'autorisation de signer la nouvelle convention ainsi amendée, autorisant un décalage des paiements d'une année. Le conseil municipal charge Monsieur le Maire des démarches et signatures afférentes.

➤ **Renouvellement convention service Prévention CDG et orientations du DU :**

Monsieur le MAIRE explique que la convention avec le CDG40, concernant le service prévention sécurité arrive à son terme. Il poursuit en notant que le document unique avait été rédigé et qu'un plan d'action avait, lui aussi, été mis en place. D'ailleurs, à ce titre, il y aura en 2025, des actions à réaliser et un point d'étape sera réalisé avec la chargée de mission au CDG40.

➤ **Travaux sur les routes communautaires de BIDAOU et PEYRE :**

Monsieur le MAIRE explique que les services techniques de la CCPT ont réalisé des entonnoirs avec bordures sur les sorties de la route de PEYRE et BIDAOU sur les RD 7 et RD 10. Ces travaux financés par la CCPT se sont terminés dernièrement avec la pose du revêtement enrobé à chaud.

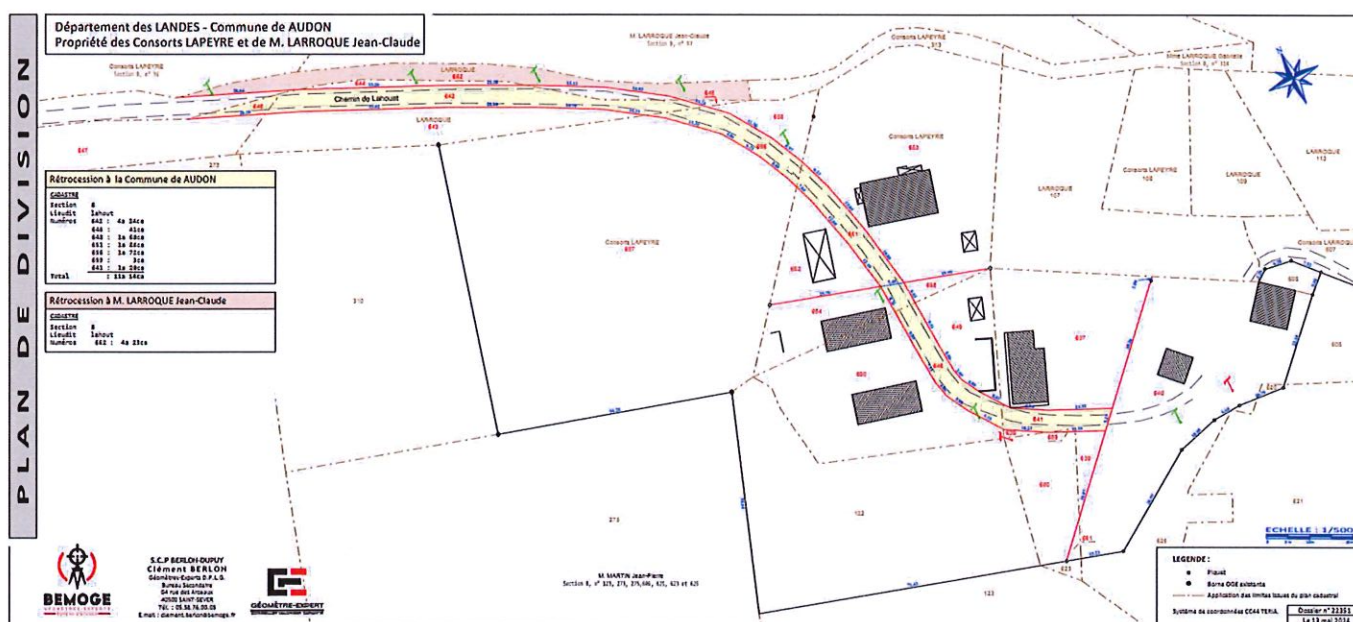
➤ **Union des parachutistes landais :**

Monsieur le MAIRE remercie les élus qui se sont impliqués pour la journée de l'UDP 40 du 16 mars dernier. L'association a d'autant plus apprécié l'accueil qu'elle a souhaité revenir à l'automne pour sa traditionnelle fête de la Saint Michel qui devrait se dérouler le 05 octobre prochain. Il donne lecture du courrier reçu en Mairie. La cérémonie devrait être d'une grande ampleur avec une messe au préalable mais le 28 septembre un office aura déjà eu lieu pour les 50 ans de l'église. Il faudra par ailleurs récupérer le lot de bombes commandées à HENDAYE.

➤ **Location petit local-bureau des écoles:**

Suite au départ de Madame DARRIEUTORT, Madame Amélie DECORBEZ Médium-Para psychologue a souhaité candidater. C'est la seule candidature et l'entrée peut être validée pour le 01 MAI au prix de loyer mensuel de 220€ /mois. Ce loyer tout compris a été réévalué par rapport aux charges d'eau et d'électricité. Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les documents afférents. Il rajoute que la nouvelle entrante est une connaissance de Mme Virginie ZENG avec laquelle elle pourrait échanger et collaborer facilement. Le conseil municipal charge Monsieur le Maire des démarches et signatures afférentes.

➤ **Chemin de LAHAOUT:**



Fabrication d'une chape d'environ 25 m² pour la pose des containers tri sélectif. Merci à Mr Pascal TRIPAULT pour son coup de main sur ce chantier. Nettoyage de la zone de stockage, sable, cailloux, puis installation de l'ancienne la bâche du tri avant de remettre tous les cailloux de l'aire de jeux dessus.

Chemins communaux :

Les chemins ont été entretenus par du tuilage car nous n'étions toujours pas livrés en cailloux. Cette semaine, finition des chemins avec le caillou qui est stocké actuellement à Maisadour, il sera déménagé au parking communal après les travaux de clôture de Jean-Pierre HOFFER.

Chemin de LABACHE :

En cours de finition, un grand merci à Mr Pascal MARTIN, Mr Nicolas Bayle, Mr Didier Tauzin et le remplacement au pied levé de Mr Jean Michel GAUZERE pour leur aide précieuse ainsi que la mise à disposition de leur matériel !

Un poteau téléphonique doit être bougé la semaine du 6 avril car il est en plein milieu du nouveau chemin. Un grand merci aussi à qui vous savez et à la Société de SAINT GEOURS D'AURIBAT.

Décos Noël et oct. rose :

Un 1^{er} arrivage est réceptionné pour changer les décorations défraichies par le temps.

Forêts :

La parcelle 137 du PARIBEN a été broyée, il reste le curage à faire. Nous allons créer un pont dans les bois du MOURLIOU pour pouvoir accéder à une parcelle dont l'accès actuel est trop souvent impraticable... nous rendons aussi 2 Éco Box à l'UTD, car ils ont refait le pont du chemin rural de TAUZIN. Le planning du disquage des carolins a été donné à BEGAAR, il y aura pas mal d'élagage à faire cet été en espérant que la météo soit au beau fixe.

Divers :

- Nous avons changé les courroies d'accessoires sur le tracteur agricole, installé un premier rétroviseur extensible pour une meilleure visibilité quand on utilise des grandes remorques ! La sécurité doit être une priorité ! Je rappelle à la base, c'est un tracteur viticole, donc étroit.

- Un grand merci à Maxence qui nous a tondu la zone du monument aux morts lors du week-end de la cérémonie et de l'assemblée des parachutistes, Landes Pyrénées. Effectivement, entre ses congés et sa formation d'intégration, il n'a pas pu faire l'entretien habituel.

- Les lagerstroemias ont été taillés, une taille est pratiquée tous les deux ans. Il y en a quelques-uns à remplacer, Maxence connaissant une pépiniériste, nous a proposé un prix préférentiel.

Un rapport sera fait de la réunion des travaux de la CCPT à la prochaine réunion du conseil.

08 –INFOS CCPT :

Monsieur le MAIRE informe le conseil municipal des dernières informations de la communauté de communes du Pays Tarusate :

- Un programme habitat va être lancé pour 2026. Ce programme a un coût pour la CCPT mais aussi pour les communes. Attention, quand il sera temps de décider de l'enveloppe financière annuelle à prévoir.
- Les réunions publiques et d'informations pour les 2 gros projets ont commencé. Ces 2 gros programmes sont sérieux et sont désormais lancés pour être concrétisés.
- Le budget 2025 de la CCPT semble en bonne voie, avec de réelles ambitions notamment sur les 2 gros projets mais aussi sur la fin d'aménagement de la zone JUNCA.
- Un PICS viendra se superposer aux PCS existants. Ce nouvel outil n'est pas du gout de tout le monde ; un énième document administratif obligatoire mais qui ne résout rien. Pour rappel, la tempête KLAUS a été gérée et plutôt bien gérée sans PCS ...

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h20.